

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 29/04/2025

DECISION N° 20250429_B_055

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Daniel DURIEUX,
Patrick Bruno MARCON, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusée représentée : Nathalie JOLIVET : Pouvoir donné
à M. VIAL,

Était excusé : Roland RIVET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du
18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
Objet : Vente de la parcelle AE0252 Saint Ferréol d'Auroure à la Société NPK

Le Bureau,

N° 20250429_B_055

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Vu l'avis des domaines sollicité,
- Décide de vendre la parcelle ci-après désignée, sans défrichage, à la société
NPK, ou toute personne morale que l'acquéreur déciderait de se substituer,
dont le siège social est situé 41 ZA LES TERRES DE VILLENEUVE, 43330
SAINT FERREOL D'AUROURE pour un montant de 2,5 € le m² soit
5 472,50 € HT.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Reference cadastrale	Commune	Contenance
AE2257	Saint Ferréol d'Auroure	2 189 m ²

- Autorise Monsieur le Président à signer le compromis de vente et l'acte de
vente, et en cas d'absence, avec faculté de substitution.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 29 avril 2025

Le Président



Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20250429-20250429_B_055-AU
Reçu le 12/06/2025